



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3266

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sathonay Camp - Rillieux la Pape

objet : Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Contrat d'aménagement de gare - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Convention de co-financement des études PRO pour l'aménagement du parking - Individualisation complémentaire de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Veron

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3266**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Sathonay Camp - Rillieux la Pape

objet : **Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Contrat d'aménagement de gare - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Convention de co-financement des études PRO pour l'aménagement du parking - Individualisation complémentaire de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a porté depuis 2005 le projet REAL. En privilégiant le développement d'intermodalité, le projet REAL a pour objectif de rendre plus attractif l'usage des transports collectifs et de développer une mobilité quotidienne respectueuse de l'environnement.

Dans ce cadre, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau et la Métropole souhaitent constituer, autour de la gare de Sathonay Camp - Rillieux la Pape, un pôle d'échanges.

Dans le cadre de ce projet, SNCF Réseau va conduire des aménagements sur la gare portant essentiellement sur le prolongement du passage souterrain existant pour accéder aux quais et leur mise en accessibilité. Ces travaux sont cofinancés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole.

L'objectif, pour la Métropole, est de permettre l'ouverture de la gare côté Rillieux la Pape afin de pouvoir aménager une plateforme multimodale et favoriser ainsi la requalification de la façade de la zone industrielle Perica.

Par délibération du Conseil n° 2013-4067 du 26 septembre 2013, la Communauté urbaine a approuvé :

- la participation au financement des travaux d'accessibilité sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, programmés en 2014, pour un montant de 4 212 000 € avec un financement à hauteur de 1 429 000 € pour la Métropole, dont la convention de financement a été prolongée par avenant délibéré au Conseil métropolitain n° 2017-2379 du 20 décembre 2017,

- les études d'avant-projet pour un montant estimé à 70 708 € en dépenses et 17 920 € en recettes, correspondant aux participations de la Commune de Rillieux la Pape et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les études du parking, cofinancées grâce au dispositif de contrat d'aménagement de gare (CAG AVP).

Le report des travaux d'accessibilité décidé par SNCF Réseau a induit un décalage du lancement des études d'avant-projet du parking portées par la Métropole. Deux avenants au contrat d'aménagement de gare ont dû être signés en 2014 et 2016 pour éviter la caducité des subventions.

SNCF Réseau démarre les travaux du souterrain et d'installation des ascenseurs à compter de février 2019 pour une mise en service attendue pour début 2020.

La Métropole a mené les études de programmation du parking en 2018. Elle mènera les études de projet en 2020.

II - Le projet

Le programme retenu permettra d'aménager environ 150 places de stationnement, un dépôt minute, un parvis piéton dans l'axe du souterrain et du stationnement pour les vélos. L'avenue de l'Industrie sera réaménagée en zone 30 pour intégrer les cycles, sécuriser les cheminements piétons en aménageant les trottoirs manquants et réintégrer le stationnement pour les poids-lourds. Les arrêts de bus seront également déplacés au plus près du parvis piéton. La piste cyclable sera prolongée avenue de l'Industrie sur un trottoir partagé entre la gare et la rue Fallion qui va être aménagée en voie verte.

Pour réaliser ces aménagements, la Métropole doit acquérir 9 500 m² environ de foncier appartenant à la SNCF Immobilier. Cette acquisition pourra se faire sur la base des études de projet, à compter de 2020.

Un parking provisoire existant côté Rillieux la Pape nécessitera d'être adapté lors de la mise en service du souterrain début 2020.

La Métropole sera maître d'ouvrage des travaux d'aménagement du parking pour le compte de la Commune, compétente en matière d'espaces verts plantés (haie le long des voies ferrées et noue paysagère), hors arbres d'alignement du parking. La Commune réalisera les travaux d'éclairage du parking et d'installation de la vidéosurveillance.

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) est envisagée entre la Métropole et la Commune de Rillieux la Pape au titre de sa compétence en espaces verts.

Les études et travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole sont éligibles aux subventions régionales dans le cadre d'un contrat d'aménagement de gare pour les études projet (CAG PRO) à hauteur de 40 %.

III - Le coût

Le coût des études, d'acquisition du foncier et des travaux provisoires est estimé à 1 060 000 € :

- 310 000 € de frais d'études,
- 600 000 € pour l'acquisition du foncier,
- 150 000 € pour les travaux d'aménagement du parking provisoire.

Les travaux sur le parking provisoire sont prévus fin 2019.

Les études de projet du parking définitif et l'acquisition du foncier interviendront en 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le contrat d'aménagement de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape pour les études de projet du parking côté Rillieux la Pape à passer entre la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Commune de Rillieux la Pape définissant, notamment, les conditions d'utilisation des subventions régionale et communale.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P08 - Transports urbains, pour un montant total de 1 060 000 € en dépenses et de 108 385 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 156 000 € en dépenses et 31 950 € en recettes en 2019,
- 904 000 € en dépenses et 76 435 € en recettes en 2020,

sur l'opération n° 0P08O1438.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 254 933 € en dépenses et 201 305 € en recettes.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ledit contrat,

b) - solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention d'équipement d'un montant de 95 797 € et de la Commune de Rillieux la Pape une subvention d'un montant de 12 588 € dans le cadre des études projet pour l'aménagement du parking de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

4° - La dépense et la recette correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains individualisée le 28 janvier 2019 pour un montant de 1 060 000 € en dépenses et 108 385 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération n° OP08O1438.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitres 20 et 204 et 4581104 - pour un montant de 1 060 000 €.

6° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitres 13 et 4582104 - pour un montant de 108 385 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.